

**MAIRIE DE CANTE**

13 Rue du Général Sarrut

09700 CANTE

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_026**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2025**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 07 octobre 2025, le conseil municipal a été réglementairement convoqué une nouvelle fois.

Le conseil municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : **07/10/2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	04	04
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
04	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le onze octobre, à 09 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, M Philippe BISOGNIN, M Hubert GRAS, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Sébastien CATHALA,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : DM N°2 chapitre 204 (achats véhicules)

M le Maire informe que la commune de Labatut envisage l'achat d'un fourgon (voir point suivant) au prix de 6 000 € + frais de carte grise (estimation 271€), en partenariat avec la commune de Canté.

Afin de pouvoir rembourser notre quote-part, il faut prévoir une disponibilité au chapitre 204 compte 2041411 d'au moins la moitié de l'achat et des frais de carte grise.

M le Maire propose donc la DM suivante :

Objet/libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Compte
Autres constructions	Investissement	- 3 200,00 €	« 21 »	2138
Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	Investissement	+ 3 200,00 €	« 204 »	2041411

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 15 octobre 2025